



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 août 2021

MODALITÉS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE LE LUNDI 16 AOÛT 2021 DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Rentrée scolaire le lundi 16 août : toutes les écoles, collèges et lycées seront ouverts pour accueillir les élèves. Tous les établissements ont mis en place un protocole sanitaire strict pour assurer la meilleure protection possible de leurs élèves et de leurs personnels, tout en assurant la poursuite des apprentissages.

L'ensemble des mesures de protection sanitaire décidées pour la rentrée 2021 dans l'académie reposent sur les prescriptions émises par les autorités de santé. Elles sont mises en œuvre dans les enceintes scolaires avec l'appui des collectivités locales, Région, Département et communes, dont les personnels assurent l'entretien, le nettoyage des locaux et le service de restauration scolaire.

Les enseignants ont fait leur pré-rentrée ce vendredi 13 août 2021. Ils seront suivis lundi 16 août par l'ensemble des élèves, collégiens et lycéens.

Des mesures de protection renforcées sont mises en œuvre pour limiter, ou stopper le cas échéant, les contaminations. Elles reposent à la fois sur l'application des règles sanitaires qui ont fait la preuve de leur efficacité, mais aussi sur l'offre de tests salivaires pour les écoliers et collégiens, d'auto-tests pour les lycéens et les personnels et enfin sur l'offre de vaccination.

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir du CP et pour tous les personnels. L'obligation s'applique dans les classes, les salles de réunion, les CDI et tous les lieux d'enseignement, ainsi que dans les espaces extérieurs des écoles et établissements scolaires.

- pour les élèves : la fourniture des masques est à la charge des parents. Ils doivent être de catégorie 1 aux normes AFNOR.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

- pour les personnels de l'éducation nationale : ils bénéficient d'une dotation de masques lavables de catégorie 1 aux normes AFNOR. Les personnels vulnérables reçoivent des masques chirurgicaux de type II.

Le strict respect des gestes barrières

Une vigilance accrue est portée au respect des gestes barrières, par tous et en permanence : lavage régulier des mains ou utilisation d'une solution hydro-alcoolique (à l'arrivée dans l'école ou l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile), limitation des brassages par niveau, aération des locaux, désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour, désinfection des tables de réfectoire après chaque service.

Une offre de vaccination à partir du 23 août

Une campagne de vaccination, pilotée par l'ARS va être organisée à partir du 23 août, à destination des collégiens à partir de 12 ans, lycéens et personnels **volontaires**. Elle prendra soit la forme de centres éphémères dans les établissements, soit de créneaux dédiés dans les centres de vaccination permanents.

La démarche de se faire vacciner reste un choix personnel, sous réserve de l'autorisation parentale pour les mineurs de moins de 16 ans. Les parents d'élèves seront informés de la mise en place d'un centre de vaccination et recevront un formulaire d'autorisation à signer.

Les tests salivaires et les auto-tests reconduits

Les campagnes de tests salivaires sont déployées prioritairement dans les secteurs définis en lien avec l'ARS où les taux d'incidence sont les plus élevés. Ils visent les écoliers et les collégiens. Les auto-tests (2 par semaine) ,à réaliser chez eux, sont distribués à tous les professeurs et personnels de l'éducation nationale, ainsi que les ATSEM.

La limitation des brassages d'élèves notamment pendant les temps de restauration scolaire.

La stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, à l'école les mêmes élèves déjeunent à la même table. Il est recommandé de favoriser l'organisation d'un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau).

Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur, ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres.

Un suivi précis des personnes porteuses du virus et des personnes contacts afin de casser au plus vite les chaînes de contamination.

Un élément important du protocole de protection des élèves et des personnels est le dispositif de contact-tracing, pour lequel l'académie dispose de toute l'expérience acquise pendant l'année scolaire dernière.

La cellule académique de signalement

L'équipe animée par des médecins scolaires et des personnels infirmiers est réactivée au rectorat à compter du lundi 16 août. À l'interface des établissements scolaires et de l'ARS, elle réalise le suivi des cas avérés qui ont été signalés dans les écoles et établissements scolaires. Son action est

Contact presse

Service communication du rectorat

précieuse pour aider les équipes éducatives à repérer rapidement les cas contacts à risques et prendre les bonnes décisions en attendant les décisions de l'ARS.

Le protocole de contact-tracing : à chaque fois qu'un élève ou un personnel est signalé porteur du virus, il est immédiatement isolé.

À l'école : la classe est fermée au premier cas. Le dispositif de continuité pédagogique est déployé pour les élèves maintenus à domicile pendant 7 jours. Les élèves protégés peuvent ainsi poursuivre leurs apprentissages en toute sécurité.

Au collège et au lycée : l'établissement rassemble toutes les informations utiles qui serviront à la prise de décision de l'ARS : respect scrupuleux du port du masque, des gestes barrières dans les jours précédents, déjeuner en groupes ou pas. Sur la base de ces éléments, l'ARS indiquera s'il convient de maintenir des élèves à domicile pendant 7 jours, au regard notamment de leur statut vaccinal. Dans ce cas, le dispositif de continuité pédagogique sera enclenché.

Les écoles, collèges et lycées doivent tous se doter d'un plan de continuité pédagogique.

Établi par l'équipe éducative, ce plan détaille de façon concrète l'organisation à mettre en œuvre pour assurer la continuité des apprentissages si des mesures ponctuelles de fermeture ou de réduction du nombre d'élèves accueillis doivent être prises.

Le plan de continuité pédagogique répond à deux situations : **enseignement hybride**, c'est-à-dire l'alternance de temps en présence et de temps à distance ou **enseignement entièrement à distance** en cas de fermeture de classe ou d'établissement.

La réussite de la reprise de l'École et du meilleur déroulement possible des apprentissages pour les enfants reposent sur le respect de ces mesures et un bon partenariat entre l'École et les familles. Le rôle des parents est absolument essentiel pour assurer la meilleure protection de leur enfant et de tout un établissement.

Il est ainsi demandé aux parents de s'engager à rester vigilants en ce qui concerne les signes que pourraient avoir leurs enfants. Il leur est demandé de ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19. Il convient alors d'en informer le directeur ou le responsable d'établissement afin de pouvoir enclencher la vigilance et si besoin les mesures nécessaires pour les autres élèves.

Plus que jamais, en cette rentrée scolaire, nous réalisons que la lutte contre l'épidémie appelle l'engagement de tous pour la protection de chacun. C'est ensemble que nous pourrons offrir à nos élèves la possibilité de poursuivre leurs apprentissages dans les meilleures conditions.

Contact presse
Service communication du rectorat